

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Branche des sociétés d'assurances RMA 2022 : pour la CFDT, le compte n'y est pas !

<u>Paris, le 1er juillet 2022.</u> Si les partenaires sociaux ont salué l'investissement des personnels administratifs, commerciaux ou d'encadrement dans une déclaration commune de 2021, cela n'est pas suffisant.

Les salariés, qui subissent de plein fouet la baisse de leur pouvoir d'achat, étaient en droit d'espérer un geste fort de la branche sur la revalorisation annuelle des salaires minima. Il n'en a rien été.

Pour la première fois depuis 20 ans, la CFDT ne sera pas signataire d'un accord sur les RMA.

Alors que les résultats financiers des assureurs ont atteint des records, que les salariés, dans des conditions de travail souvent dégradées, se sont fortement mobilisés pendant la crise sanitaire pour rendre à leurs clients les services attendus, la CFDT ne peut se satisfaire des dernières propositions de France Assureurs.

Ces négociations annuelles ont débuté le 11 mai dernier dans un contexte de forte inflation (5,2 % en rythme annuel), de hausse des prix. L'intersyndicale (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, UNSA) a revendiqué une revalorisation de l'ensemble de la grille de 8 % avec une clause de revoyure.

In fine, après un mois de réflexion, la chambre patronale revient avec une nouvelle proposition : 5 % pour les classes 1 et 2 (avec une clause de « rendez-vous » en cas de revalorisation du SMIC), 2,5 % pour les classes 3, 4 et 5 et 1,8 % pour les 6 et 7.

Dans ce contexte, la proposition faite par la CFDT d'une revalorisation à 5 %, 3 % et 2 % pour les classes concernées et d'une clause de revoyure applicable pour tous était pourtant un minimum et un juste compromis. Il a été rejeté.

France Assureurs et deux organisations syndicales (UNSA et CFE-CGC) ont donc fait le choix d'une revalorisation de 5 % pour les classes 1 et 2. Cette proposition, bien peu coûteuse, reste symbolique puisqu'elle vise moins de 4 000 salariés sur 153 300.

Les signataires ont choisi de « mégoter » sur la revalorisation des classes 3 à 7, soit pour la majorité des effectifs, sans aucune garantie en cas d'aggravation de l'inflation, ce qui n'est pas admissible pour la CFDT.

La CFDT milite partout et depuis toujours pour un meilleur partage de la valeur ajoutée des entreprises avec leurs salariés. Cette année, et plus que jamais, cette revendication devait être acceptée. L'accord de branche ne va pas dans ce sens. La CFDT prend, quant à elle, ses responsabilités en faisant le choix de ne pas le parapher. Un accord qui ne recueille que 30 % de représentativité, est-il vraiment un gage de la qualité du dialogue social dans la branche?

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Thierry Tisserand, Secrétaire général CFDT Banques et Assurances : 06 44 39 65 07 Bruno Pantanella, Secrétaire national CFDT Banques et Assurances : 06 45 63 17 36

CONTACT PRESSE:

Nadia Ladjeroud Responsable de communication 01 56 41 54 53 / 06 47 77 22 36 nladjeroud@fba.cfdt.fr